



CANTON BERNE

WWF Suisse | Hohlstrasse 110 | 8010 Zurich | Annexe de la section de Berne
pour le WWF Suisse | Traduction: Emmanuelle Schraut

EMERAUDE

LA SUISSE EST PIONNIÈRE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES ESPÈCES

Bonne nouvelle: la Convention de Berne reconnaît les 37 sites Emeraude de Suisse. Notre pays fait désormais partie d'un réseau européen de protection des espèces et des habitats menacés.

Enfin! En décembre 2012, après un délai de traitement de trois ans, la Commission de la Convention de Berne, sise à Strasbourg, a admis officiellement les 37 sites Emeraude suisses au sein du réseau européen. Il s'agit des premiers sites hors UE à être admis.

Par-delà les frontières

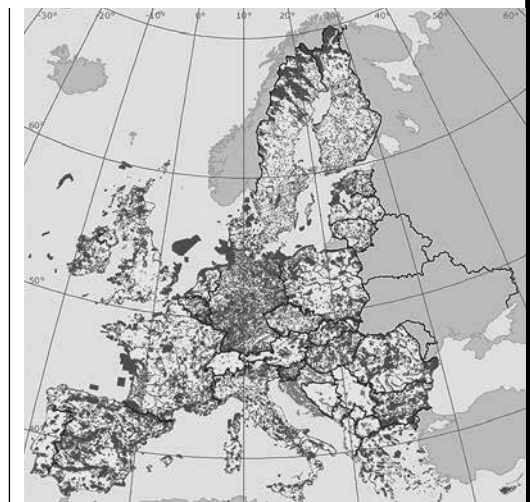
La reconnaissance des sites suisses est un pas important vers une protection transfrontalière des espèces. Certains animaux ou plantes, bien qu'abondants en Suisse, peuvent être considérés comme menacés à l'échelle européenne. Pour garder tout son sens, la protection des espèces ne doit donc en aucun cas s'arrêter à la frontière. Le pendant du réseau Emeraude au sein de l'UE est le réseau Natura 2000. Tous deux sont protégés par la Convention de Berne. Ils répondent donc aux mêmes critères

et poursuivent le même objectif: protéger les espèces et les habitats menacés dans toute l'Europe.

Le réseau Natura 2000 est une pièce maîtresse de la politique de l'UE en faveur de la diversité biologique. Il s'agit d'un programme ambitieux visant le développement durable et la protection du riche héritage naturel du vieux continent. Le réseau Natura 2000 existe depuis plus de 20 ans et couvre 17,5% de la surface totale de l'UE (source: www.ec.europa.eu, état juin 2011), soit 751 150 km², près de 20 fois la superficie de la Suisse. En Allemagne, les surfaces protégées font en tout 55 000 km², plus que le territoire suisse dans son ensemble (41 000 km²). Mais la quantité n'est pas tout, la qualité importe également.

Le site Emeraude de Haute-Argovie

Bien que densément peuplée, la Suisse



Les sites Emeraude de Suisse font désormais partie du réseau européen.

compte des joyaux naturels, tels l'agrion de Mercure, une des libellules les plus protégées d'Europe. Elle apparaît à l'annexe II de la Convention de Berne parmi les espèces de faune strictement protégées et à l'annexe II de la directive de l'UE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages comme nécessitant la désignation de zones spéciales de conservation. Le plus grand groupe de cette espèce en Suisse se situe dans le site Emeraude de Haute-Argovie, une région typique du Plateau.

En plus des espèces qui vivent sur

nos terres agricoles, la Suisse a une responsabilité particulière dans la conservation des espèces alpines. Les Alpes recouvrent 60% du territoire de notre pays. Elles déterminent notre identité,

mais aussi la diversité biologique, qu'il convient de protéger et de conserver pour les générations à venir. La reconnaissance des sites Emeraude de Suisse y contribue et constitue une étape im-

portante dans la protection des espèces européennes.

Sylvia Zingg, membre du comité directeur du WWF Berne

AVIS

LE WWF PREND POSITION

Fin 2012, le WWF a exprimé son avis sur plusieurs projets de planification et projets de loi controversés : la nouvelle loi sur l'aménagement des eaux et le plan directeur pour la vallée de la Kander, d'une part, et le plan directeur cantonal, d'autre part.

Révision de la loi sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux

Par le passé, de nombreux terrains ont été asséchés et l'eau a été canalisée pour favoriser l'agriculture. Les conséquences pour l'environnement ont été néfastes : perte d'habitats pour diverses espèces et risques d'inondation en cas de crues. La révision de la loi met en place les conditions permettant de remédier mieux qu'aujourd'hui à ces déficits par des mesures de revitalisation et de renaturation. Nous estimons que

ces modifications vont dans la bonne direction et permettront de redonner à la nature une petite partie de ce qui lui a été pris.

■ Le WWF Berne s'est engagé dès le début en faveur de la loi sur l'aménagement des eaux. Dans l'avis qu'il a exprimé en consultation, il a soutenu le projet de révision et exigé des précisions pour une plus grande efficacité.

Plan directeur pour la vallée de la Kander

A l'origine, la Kander, dans l'Oberland bernois, était une rivière sauvage que les truites du lac de Thoune remontaient pour frayer. L'endiguement massif, les centrales hydroélectriques et les seuils élevés ont fait perdre de sa valeur écologique à la rivière et entravé la migration naturelle des poissons. Le canton vient de présenter un plan directeur visant à rétablir autant que possible le cours naturel de la rivière. Nous sommes en faveur de ce plan, mais exigeons qu'il porte sur tout le bassin de la Kander, c'est-à-dire qu'il inclue tous ses affluents. Il importe de considérer l'écologie du bassin dans son ensemble pour pouvoir protéger les espèces.

■ Le WWF Berne soutient les mesures proposées, tout en recommandant quelques améliorations.

Plan directeur cantonal : périmètres propices à l'implantation d'éoliennes

Nous sommes toujours partagés sur le sujet des installations éoliennes : si elles permettent de promouvoir les énergies renouvelables et durables, elles n'en sont pas moins perturbatrices pour la biodiversité. Nous avons donc été particulièrement attentifs aux périmètres propices à l'implantation d'éoliennes proposés dans le récent projet de plan directeur cantonal. Nous exigeons que ces périmètres tiennent compte de toutes les réserves naturelles, afin que la biodiversité ne pâtisse pas du projet. Il importe en particulier de tenir compte des couloirs de migration des oiseaux, des réserves ornithologiques, des habitats des chauves-souris et des grands tétras et des espaces de vie des oiseaux nicheurs et des oiseaux hivernants. Les périmètres doivent en outre être suffisamment éloignés des sites naturels protégés.

■ Si ces conditions sont remplies, le WWF donnera son aval aux installations éoliennes.

Rosmarie Kiener, secrétaire régionale du WWF Berne

Vous trouverez tous les avis du WWF Berne à l'adresse

www.wwf-be.ch, à la rubrique Mediendokumente



Le WWF s'engage pour la Kander.